

Toute procédure d’inscription t’engage envers la Haute Ecole pour l’année académique. En cas de désistement, veille à en avvertir le secrétariat.

(Des modifications peuvent être apportées aux conditions d’inscriptions en fonction d’éventuelles modifications de textes légaux en vigueur).

Avant de commencer ton inscription et afin de t’éviter tout souci, nous préférons t’informer que toute fausse déclaration d’activités antérieures ou d’omission (en ce compris la production de documents falsifiés) a pour conséquence de te faire perdre la qualité d’étudiant-e régulièrement inscrit et ce, pour une durée de 3 ans.

La période d’inscription traditionnelle est clôturée depuis le 30 septembre 2022. Mais pas d’inquiétude, il reste des possibilités pour s’inscrire. Voici toutes les informations :

- 1. Tu n’as pas encore été inscrit-e en 2022-2023 dans l’enseignement supérieur ?** Remplis ton dossier en ligne (https://my.heaj.be/portail/PRE_xt/login.do) et joins (en plus des autres documents qui te seront demandés en fonction de ton parcours) **une lettre de motivation adressée au Collège de direction** (à ajouter à la fin du formulaire dans l’onglet « autre document que je souhaite joindre à mon dossier » pour expliquer les raisons qui te poussent à t’inscrire après le 30 septembre 2022. Ton dossier sera traité dès qu’il sera complet et une réponse te sera donnée dans les plus brefs délais (maximum 7 jours ouvrables).
 - 2. Tu es déjà inscrit-e en 2022-2023 dans un autre établissement d’enseignement supérieur et tu souhaites t’inscrire dans notre établissement à la place ?** Remplis ton dossier en ligne (https://my.heaj.be/portail/PRE_xt/login.do) et joins (en plus des autres documents qui te seront demandés en fonction de ton parcours) **le document qui prouve ton abandon dans l’établissement dans lequel tu es déjà inscrit-e en 22-23** (à ajouter à la fin du formulaire dans l’onglet « autre document que je souhaite joindre à mon dossier ». Ton dossier sera traité dès qu’il sera complet et une réponse te sera donnée dans les plus brefs délais (maximum 7 jours ouvrables).
- ⇒ Attention, ces deux procédures ne peuvent être suivies que si tu es étudiant-e belge, européen-ne ou assimilé-e.
⇒ Si tu es non-financable pour raison académique ou de nationalité, tu devras attendre 23-24 pour faire une demande d’inscription.

Pour rappel, voici les documents à joindre en fonction de ta situation et de la formation à laquelle tu souhaites t’inscrire :

1. Je suis un.e étudiant.e de l’Union Européen.ne ou assimilé.e¹ :

JE SOUHAITE M’INSCRIRE EN BACHELIER

JE SOUHAITE M’INSCRIRE EN BACHELIER DE SPÉCIALISATION OU EN MASTER

¹Suis-je un-e étudiant-e hors UE mais assimilé-e à un-e étudiant-e européen-ne ? Vérifie si tu remplis une des conditions reprises dans ce [document](#). Si oui, tu peux remplir le formulaire en ligne et, sinon, tu ne peux plus t’inscrire pour cette année.

Lorsque ton dossier est complet, tu peux alors le soumettre afin que nous puissions le vérifier. Tu recevras un e-mail une fois que ton dossier a bien été reçu par nos services, il sera alors en attente de vérification. Nous te demandons de rester attentif-ve à ton adresse e-mail. C’est par ce canal que nous te contacterons si nous avons besoin d’informations supplémentaires.

Tu recevras un second e-mail une fois que le dossier sera validé afin de confirmer ton inscription. Toutes les informations concernant la suite des démarches t'y seront détaillées.

Pour toute question concernant les frais d'inscription, nous t'invitons à te rendre sur cette page : [Coût des études - Haute École Albert Jacquard \(heaj.be\)](#)

Tu as des questions ? Quelque chose ne te semble pas clair ? contacte-nous : question@heaj.be